

LIVRET DE CERTIFICATION

PLONGEUR ENCADRÉ 40m

Supervised diver 40m

CMAS**

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



PLONGEUR ENCADRÉ 40m

Supervised diver 40m

DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur confirmé capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) profond sous le contrôle direct d'un Guide de Palanquée dans les conditions suivantes :

- plonger dans le respect du Code du Sport ;
- plonger avec une assistance surface ;
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence annuelle à la FSGT.
- Être titulaire du brevet Plongeur niveau 1 FSGT (P1) ou de la qualification Plongeur Autonome 20m (PA20).
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 4 plongées à une profondeur supérieure à 12m depuis l'obtention du P1 ou de la PA20.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un enseignant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

CONDITIONS DE VALIDATION et ÉQUIVALENCES

- Être âgé au moins de 14 ans à la remise de la qualification.
Conditions pour les mineurs : Autorisation éclairée d'un responsable légal + plongées sans palier obligatoire + 3h d'intervalle de surface minimum si 2 plongées par jour + 2^{ème} plongée limitée à 20 m si la 1^{ère} a dépassé 30 m
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 4 plongées effectuées dans l'espace 0-40m.
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

DÉLIVRANCE DU BREVET

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du président du club et de(s) enseignant(s) ayant validé les compétences. Les titulaires des qualifications PA20 et PE40 peuvent demander une la délivrance du brevet Plongeur niveau 2 FSGT.

«Les conditions de réalisation et d'évaluation sont décrites dans le manuel du moniteur correspondant au livret <https://plongee-fsgt.org/manuels-et-livrets/>»



MODULE SURFACE

- 1- Connaître et utiliser les équipements individuels.
- 2- Savoir se mettre à l'eau et sortir.
- 3- Maîtriser les techniques d'immersion.
- 4- Savoir se déplacer en capelé.

Date :

Tampon et signature :

MODULE ADAPTATION

- 5- Lâcher et reprendre l'embout (LRE).
- 6- Réaliser un Vidage De Masque (VDM).
- 7- Maîtriser la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable.
- 8a- Utiliser une source d'air de secours comme donneur.
- 8b- Utiliser une source d'air de secours comme receveur.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

MODULE ÉVOLUTION

9- Maîtriser la remontée à vitesse contrôlée de l'espace 0-40m.

10- Maîtriser l'évolution en palanquée, les procédures de sécurité et ce, dans le respect de l'environnement.

Date :

Tampon et signature :

MODULE THÉORIE (à l'écrit ou à l'oral)

11- Prévention des accidents (barotraumatismes, essoufflement/froid, ADD, narcose).

12- Connaissances des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club.

13- Découverte de l'environnement subaquatique et sensibilisation à sa préservation (voir les tutoriels sur le site internet Plongée FSGT <https://plongee-fsgt.org> et page commission environnement).

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :



Attestation de réussite - PLONGEUR ENCADRÉ 40m

Demande de carte brevet

À archiver durant 5 ans au club après avoir fait la demande de carte dans la base des brevets (<http://brevet.fsgt.org>). Une copie demeurera dans le livret.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception de la carte) :

.....

N° licence FSGT :

Nom du club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention de la qualification du brevet de **PLONGEUR ENCADRÉ 40m** et souhaite obtenir une **carte brevet FSGT** : OUI NON

Il souhaite obtenir une carte brevet **PLONGEUR NIVEAU 2 FSGT/CMAS**** (**uniquement pour les candidats également titulaires de la qualification Plongeur Autonome 20m**) : OUI NON

Le moniteur certificateur et le président du club certifient avoir vérifié la conformité des prérequis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Nom, signature et tampon du moniteur certificateur :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

